



## Comment alléger les aliments en sel, sucre ou matières grasses ?

10 et 11 juin 2021

990 € H.T.  
Déjeuners inclus

DIJON - France

### INTERVENANTS

Enseignants, chercheurs,  
ingénieurs et industriels

### PUBLIC

Ingénieurs, techniciens et  
cadres dirigeants

### FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La formulation, une étape clé  
dans le développement d'un  
aliment (FO)

## PROGRAMME

- ✓ **Etat des lieux**
  - Aspects nutritionnels : préconisations du PNNS, besoins nutritionnels et énergétiques ...
  - La réglementation et les allégations autour des allégés
- ✓ **Rôles du sucre, du sel et des matières grasses dans les aliments**
  - Impacts sensoriel, fonctionnel et physicochimique des différents constituants dans la matrice alimentaire
  - Interactions entre ces constituants
- ✓ **Pistes et solutions de substitutions**
  - Propriétés fonctionnelles et sensorielles de différents substituts :
    - Les substituts de sel...
    - Les substituts de sucre...
    - Les hydrocolloïdes, les fibres...
  - Applications et résultats
- **Atelier pratique**
  - Formulation et texturation de sauces à différents taux de matières grasses
  - Analyses sensorielles de produits allégés

Contact : 03 80 39 66 17 / [odette.heisler@sayens.fr](mailto:odette.heisler@sayens.fr)



### NOS POINTS FORTS

- ▶ 30 ans d'expérience
- ▶ Interventions de spécialistes
- ▶ Ateliers pratiques
- ▶ Echanges personnalisés
- ▶ Hall de Technologie Alimentaire (2000 m<sup>2</sup>, équipements pilotes)

## Tarif préférentiel



**-50%**

à partir du 2<sup>ème</sup> participant

## Formation

Code formation :

Date :

Coût unitaire (€ HT) :

Total\* (€ HT) :

\*En fonction du nombre de participant  
et des réductions éventuelles

Formulaire à retourner  
par mail à :

[odette.heisler@sayens.fr](mailto:odette.heisler@sayens.fr)

ou par courrier :

**Odette HEISLER**

**SAYENS Agroalimentaire**  
Hall de Technologie  
Alimentaire

Rue Claude Ladrey  
21000 DIJON

Le coût comprend les frais  
pédagogiques et les documents remis  
aux participants ainsi que les pauses  
café et les déjeuners.  
SAYENS Agroalimentaire est  
également un organisme de formation  
agréé n° d'agrément 26 21 02490 21  
Ce coût est donc imputable sur votre  
budget de formation continue.  
Contactez votre OPCA ou renseignez  
vous auprès de votre société

## PARTICIPANT(s) (utilisez plusieurs bulletins si vous inscrivez plus de 2 personnes)

① Mme/M. Prénom NOM : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Tél direct : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

② Mme/M. Prénom NOM : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Tél direct : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

## SOCIÉTÉ

Nom société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

N°TVA : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ Code NAF : \_\_\_\_\_

Taille :

Grand groupe (> 5000 salariés)

Grand groupe (> 5000 salariés)

PME ( 49 à 249 salariés)

TPE /Start-up (< 49 salariés)

## Signataire de la convention

Mme/M Prénom NOM : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ Tél direct : \_\_\_\_\_

## Règlement :

Société  Organisme de financement : \_\_\_\_\_

Si organisme de financement, n°de dossier (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente de la société) : \_\_\_\_\_

## Signature et cachet de la société (obligatoires) :

Votre signature et le cachet de votre entreprise  
implique l'acceptation des conditions générales d'inscription

## CONDITIONS GÉNÉRALES

**Inscription** : Le nombre de participants étant volontairement limité à 20 personnes, nous vous invitons à réserver vos places sans tarder à l'aide du bulletin ci dessous. Nous confirmerons alors votre inscription par courriel. Toute inscription est suivie de l'établissement d'une convention de formation entre SATT Sayens et votre Société. Une convocation vous sera adressée environ deux semaines avant la formation, accompagnée d'un plan d'accès à nos locaux ainsi que d'une liste d'hôtels situés à proximité. A la fin du stage, une attestation de présence sera établie et accompagnera la facturation adressée à votre service formation ou à l'organisme finançant votre participation.

**Modification ou annulation** : SATT SAYENS se réserve la possibilité de modifier le programme prévisionnel sans changer le thème général de la formation. Le programme définitif sera alors joint à la convention de stage envoyée avant la formation SATT SAYENS se réserve le droit d'annuler une session si le nombre de participants est insuffisant. Les participants seront alors prévenus au moins une semaine avant et leurs inscriptions reportées à la session suivante. En cas d'annulation du participant (à confirmer par écrit) intervenue moins de 10 jours ouvrés avant le début de la session, 50% des frais d'inscription restent dus. Pour une annulation le jour même de la formation, les frais d'inscription seront facturés en totalité. Les participants peuvent se faire remplacer à tout moment.